

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : [28/12/2023](#)

Date de convocation : 30 novembre 2023
Date d'affichage : 30 novembre 2023

Séance du 14 décembre 2023

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 33
Nombre de voix exprimé : 38

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre,

À dix-huit heures et vingt minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, François Bonnet, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Jean-Luc Borel, Géraud de Sabran Pontevès, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Karine Mouret, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Béatrice Paumier-Lallemand, Joëlle Richaud, Gregory Risbourg, Jean-Louis Robert, Richard Rouzet, Nicolas Salerno, Bernadette Vitale,

Procurations de : Catherine Serra à Richard Rouzet, Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Josianne Maurin à Jean-Louis Robert, Brigitte Margaillan à François Bonnet, Nathalie Lebouc à Alain Gouirand

Absents et excusés : Anne-Marie Dauphin, Michel Partage, Serge Robin

Madame Mylène GARCIN est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2023-137
Attribution du marché de travaux rénovation des installations sportives
extérieures du gymnase de Cadenet

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant que :

COTELUB a publié, le 7 août 2023, un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP pour un marché de travaux de rénovation des installations sportives extérieures du gymnase de Cadenet.

Le marché est composé de 3 lots détaillés comme suit :

- Lot 1 : Infrastructures sportives – VRD
- Lot 2 : Equipements sportifs
- Lot 3 : Eclairage 150 lux

A la date limite de remise des offres le 15 septembre 2023 à 12h00, 2 offres ont été déposées pour le lot 1, 3 offres ont été déposées pour le lot 2, et 5 offres ont été déposées pour le lot 3.

A l'issue de l'analyse des offres, il a été décidé :

- D'attribuer le lot 1 à l'entreprise Eiffage route pour un montant de 424 562,71 € HT ;
- D'attribuer le lot 2 à l'entreprise Kaso Provence Méditerranée pour un montant de 112 896,20 € HT ;
- D'attribuer le lot 3 à l'entreprise Société Nouvelle Electricité Provence Méditerranée pour un montant de 28 950 € HT.

Le montant total du marché s'élève à 566 408,91 € HT.

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'attribuer le lot 1 à l'entreprise Eiffage route ;
- D'attribuer le lot 2 à l'entreprise Kaso Provence Méditerranée ;
- D'attribuer le lot 3 à l'entreprise Société Nouvelle Electricité Provence Méditerranée ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec chaque titulaire ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'attribuer** le lot 1 à l'entreprise Eiffage route ;
- **D'attribuer** le lot 2 à l'entreprise Kaso Provence Méditerranée ;
- **D'attribuer** le lot 3 à l'entreprise Société Nouvelle Electricité Provence Méditerranée ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché avec chaque titulaire ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

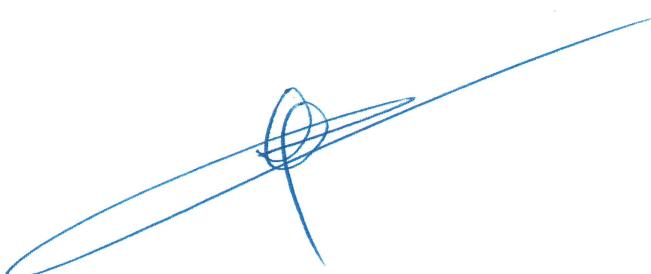
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

38 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Mylène GARCIN
Secrétaire de séance



Robert TCHOBDRONOVITCH

Président

